



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec)
J0K 1C0
☎ (450) 755-4782
☎ (450) 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 708-2016, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de permettre l'implantation d'enseignes commerciales mitoyennes

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la susdite municipalité :

- 1- QUE lors de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2016, le conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement 708-2016, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de permettre l'implantation d'enseignes commerciales mitoyennes;
- 2- QUE le projet de règlement 708-2016, conformément à la Loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique qui se tiendra le lundi 29 février 2016, à 19 h, à l'hôtel de ville, situé au 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare;
- 3- QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
- 4- QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- 5- QUE le projet de règlement 708-2016 peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 2^e JOUR DE FÉVRIER 2016.

Patricia Labby

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 2^e jour de février 2016, entre 12 h et 16 h, et que j'ai fait publier ledit avis dans le Journal L'Action du mercredi 10 février 2016.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2^e jour de février 2016.

Patricia Labby

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim